

# Flash infos

# Flash infos

Ca y est !!! les nouveaux maillots sont là  
et ils sont très beaux 😊

Nous serons enfin visibles sur les  
courses avec un maillot moderne en  
matériau aéré et agréable. Port  
obligatoire sur les courses (à défaut le  
remboursement du dossard vous sera demandé) été  
comme hiver (possibilité de porter un tee-shirt  
manches courtes ou longues en dessous du  
débardeur)



**Veillez trouver ci-dessous toutes les informations concernant le PPS qui va remplacer le certificat médical et devenir obligatoire à compter du 01.09.2024.**

Ce dispositif vous permettra en vous connectant sur le lien suivant : [Protocole pour PPS](#)  
de récupérer une attestation valable 3 mois pour participer à une compétition.  
Connectez-vous et regardez les 3 vidéos (cocher la case à chaque fois) : récupérer votre attestation. Il faut nous la  
transmettre afin de pouvoir continuer à vous inscrire aux manifestations sportives. Elle devient, en l'absence de  
licence, le document obligatoire, document à renouveler et à nous transmettre tous les trois mois.  
Si vous avez des questions n'hésitez pas.

Un partenariat avec le magasin Terre de Running Marseille  
10<sup>ème</sup> vous permet de bénéficier d'offres privilégiées,  
profitez-en !

[Magasin Terre de Running Marseille - Spécialiste running](#)

